

RECU LE
4516
28 OCT, 2014

INRAP GRAND OUEST
Procès-verbal de la réunion
du Comité Technique Spécial Grand Ouest
du 20 mai 2014

I.N.R.A.P. G.O.

Liste des présents

Représentants du Personnel

Titulaires

Romuald FERRETTE, SUD Culture Solidaires (le matin)

Martin PITHON, SUD Culture Solidaires

Benjamin HERARD, SUD Culture Solidaires

Suppléants

Hubert LEPAUMIER, CGT Culture

Vincent POMMIER, SUD Culture Solidaires

Représentants de l'Administration

Arnaud DUMAS, Adjoint-administrateur Grand Ouest, Secrétaire du CTS Grand Ouest

Magali LETORT, Assistante de Direction chargée des relations sociales

Excusés

Claude LE POTIER, Directeur interrégional Grand Ouest, Président du CTS Grand Ouest

Rose-Marie LE ROUZIC, CGT Culture

Élise SEHIER, CGT Culture

Jacques NOVE-JOSSERAND, CGT Culture

Pierrick LEBLANC, SUD Culture Solidaires

Absente

Faustine ROUSSEL, SUD Culture Solidaires

MP AD

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du CTS extraordinaire du 27/09/13 (pour avis).....	3
2. Approbation du procès-verbal du CTS du 14/11/13 (pour avis).....	3
3. Suivi des points abordés lors des CTS précédents (pour information).....	3
4. Présentation et perspectives de l'activité opérationnelle 2014 (pour information).....	13
5. Etat de la concurrence (pour information).....	16
6. Suivi des implantations territoriales (pour information)	17
7. Etat des effectifs CDI/CDD (pour information)	17
8. Etat sur les temps partiels (pour information).....	20
9. Etat sur les primes de suppléance (pour information)	20
10. Avis rendus par le CTC et le CTS (pour information)	21
11. Questions diverses.....	21

MP AL

Le Comité Technique Spécial Grand Ouest est ouvert à 9 heures 10, sous la présidence de M. DUMAS.

En préambule, M. DUMAS informe les participants de l'absence de M. LE POTIER pour raisons de santé. A ce jour, la durée de l'indisponibilité de M. LE POTIER n'est pas encore connue.

M. DUMAS procède à l'appel.

Le Secrétariat de l'instance est assuré par le syndicat SUD Culture Solidaires, en la personne de Martin PITHON.

1. Approbation du procès-verbal du CTS extraordinaire du 27/09/13 (pour avis)

M. DUMAS demande si les représentants du personnel souhaitent apporter des corrections au document.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) suggère d'ajouter une catégorie « experts » sur la première page du compte rendu listant les présents et absents, afin de les distinguer des représentants de l'administration.

M. DUMAS prend note de cette remarque et met le procès-verbal au vote, sous réserve de la correction proposée.

Le procès-verbal du CTS du 27 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents (3 Sud Culture Solidaire + 1 CGT Culture).

2. Approbation du procès-verbal du CTS du 14/11/13 (pour avis)

En l'absence de propositions de corrections, M. DUMAS met le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal du CTS du 14 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents (3 Sud Culture Solidaire + 1 CGT Culture).

3. Suivi des points abordés lors des CTS précédents (pour information)

M. DUMAS propose de reprendre le tableau de suivi. Il rappelle que le CTS ayant été reporté, la mise à jour du tableau date quelque peu.

1) Modalités de fonctionnement

M. DUMAS indique que ce point ne présente pas de question en instance.

2) Implantations territoriales

- Beaucozéz

M. DUMAS précise que pour le moment, ce site ne soulève pas de problème particulier.

- Bourguébus

M. DUMAS indique que l'organisation éventuelle d'une manifestation pour clore les travaux n'est plus à l'ordre du jour. Par ailleurs, il a été décidé qu'aucune cérémonie particulière ne serait organisée à l'occasion de la signature de la convention entre le SDAC et l'INRAP.

Quant à la peinture du local de ménage, ce point n'a pas été budgété en 2014. Les travaux seront donc probablement réalisés en 2015. Par ailleurs, l'extension de la salle de lavage est prévue avec la création d'un petit local adjacent. Cette pièce accueillera la polisseuse et les plans de travail, afin de libérer de l'espace

dans la salle de lavage. Enfin, quelques travaux de renforcement de l'isolation dans certains bureaux sont prévus dans le courant de l'année (avant l'été ou à la rentrée). Ces travaux sont pris en charge dans le cadre d'un budget Grand Ouest géré par le SAGI (Service des Affaires Générales et Immobilières) du Siège.

- Carquefou

M. DUMAS annonce que la question de l'éventualité d'un rapprochement entre les sites de Carquefou et Fontenay-le-Comte a été réglée, puisque le bail de Fontenay le Comte a été prolongé de trois ans.

- Fontenay-le-Comte

M. DUMAS confirme la prolongation du bail du local de Fontenay-le-Comte. Il rappelle que le propriétaire avait effectué quelques visites du site mais désormais, la situation est clarifiée du fait de la signature du bail.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) estime que le projet de l'INRAP n'est toujours pas clair au sujet du centre archéologique de Fontenay le Comte.

M. DUMAS relève que la prolongation du bail de trois années formalise la situation. Cependant, l'hypothèse d'un centre inter-interrégional avec GSO n'est pas abandonnée par la Direction Générale, et cette période doit permettre de suivre les avancées du projet de GSO à Saintes.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) estime que si la Direction interrégionale écarte l'éventualité d'un rapprochement entre Carquefou et Fontenay-le-Comte, il convient de supprimer ce point du tableau.

M. DUMAS confirme que ce projet est abandonné pour le moment, même si l'hypothèse peut de nouveau émerger à l'avenir, dans le cas où l'idée d'un rapprochement entre les deux interrégions ne fonctionnerait pas.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si le dossier pourrait connaître des avancées en 2014.

M. DUMAS ne pense pas que la réflexion avance en 2014. Toutefois, eu égard au délai de préavis pour résilier ou renouveler le bail, la décision doit être prise avant la fin de l'année 2016.

- Cesson-Sévigné

M. DUMAS revient sur l'aménagement des locaux supplémentaires au 2^e étage. Le vendredi 16 mai, deux entreprises générales sont passées sur le site. Elles doivent transmettre une offre pour la fin de la semaine en cours. Les travaux se dérouleront au cours de l'été 2014. Le deuxième étage devrait être terminé avant la fin juillet, mais le rez-de-chaussée ne serait traité qu'en septembre.

M. DUMAS aborde ensuite le sujet des futurs locaux DIR/CRA. Depuis la dernière réunion, aucun échange supplémentaire n'a eu lieu à propos du site de Beaulieu. En revanche, à l'issue de l'appel d'offres et de plusieurs entretiens, un programmiste a été choisi et la notification du marché doit intervenir avant la fin du mois de mai, avec un objectif de rendu de ce travail dans le courant du mois de septembre. Le programmiste doit remettre un projet « dans l'absolu », sans se soucier du lieu de l'implantation. Il doit aboutir à un cahier des charges comportant des données de surface réparties en fonction de l'activité et du personnel. Lorsqu'un site sera identifié, ces données devront être adaptées au projet concret.

M. DUMAS précise qu'en parallèle, une consultation en vue d'une étude juridique a été lancée par le Siège, afin d'examiner l'éventualité d'un rapprochement de l'INRAP GO et de l'Université, sur un site appartenant en partie au ministère. Un cabinet va être nommé afin d'étudier les modalités d'un éventuel montage juridique pour permettre le rapprochement. Cette étude pourrait aussi conclure qu'un tel rapprochement n'est juridiquement pas possible.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande si la Direction interrégionale a réfléchi avec l'Université au projet de Villejean autour des sciences humaines. Il serait en effet regrettable de voir les UMR déménager dans trois ans à Villejean alors que l'INRAP déménagerait à Beaulieu.

M. DUMAS en convient, mais précise que le projet de déménagement des UMR ne remet pas en question l'éventuelle installation de l'INRAP sur le campus de Beaulieu. L'intérêt d'une telle installation serait toutefois moindre, et ce point peut infléchir les décisions relatives au futur site d'implantation. M. DUMAS rappelle que pour le moment, le raisonnement ne repose pas sur des éléments financiers stables, or l'INRAP ne peut assumer un tel investissement sur ses fonds propres. M. DUMAS cite l'exemple du projet de DIR/centre à Bègles, pour lequel le bail prévoit que l'INRAP devienne propriétaire du bâtiment à terme. Le coût est supérieur à une acquisition classique du bâtiment, mais les loyers ne sont pas versés à fonds perdus.

Concernant l'éventualité d'un deuxième centre à l'ouest de la Bretagne, M. DUMAS annonce que le projet n'a pas avancé. Il rappelle qu'à ce jour, la réflexion a abouti à imaginer un lieu de stockage de matériel et un bureau sous la forme d'une « base arrière » (peut-être au Faou) plutôt qu'un véritable centre.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) souhaite savoir où en est le projet de concertation avec les agents de Bretagne à propos du futur site DIR/CRA Bretagne.

M. DUMAS répond que ce projet va reprendre dans le cadre du travail du programmiste. Son mode opératoire prévoit des entretiens et la Direction interrégionale souhaite que cette démarche soit menée par type de métier, afin de formaliser les besoins liés à l'activité de chaque profession.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) pense que le mode opératoire sera calqué sur celui du projet de DIR/centre de GSO, qui a donné lieu à une enquête complète sur la localisation géographique des résidences familiales des agents et à une étude des coûts et temps de transport en fonction des hypothèses d'implantation.

M. DUMAS précise qu'une telle étude ne peut intervenir qu'à partir de l'identification du site d'implantation.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) souligne que l'étude de GSO s'intéressait à trois alternatives et se déclinait sur trois quartiers éventuels d'implantation.

M. DUMAS indique qu'un tel dispositif ne sera pas mis en place dans la première partie de l'étude, puisque l'unique hypothèse actuellement disponible est le campus de Beaulieu. La première étape consiste en une identification des besoins en écartant la question de la localisation, ce qui peut en effet sembler particulier.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) objecte que l'implantation est tout de même envisagée dans la couronne de Rennes.

M. DUMAS le confirme, mais indique que cette disposition laisse de nombreuses options possibles.

Selon M. HERARD (SUD Culture Solidaires), il est primordial de prendre en compte la notion de résidence familiale des agents.

M. DUMAS confirme que cette dimension sera prise en compte, comme ce fut le cas pour les changements de locaux de Bègles ou du Siège. Toutefois, elle interviendra dans un deuxième temps pour Cesson-Sévigné.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) souligne que la première étape va intervenir très rapidement, puisque le rendu des travaux du programmiste est prévu pour la fin septembre 2014. Il s'interroge sur la tenue des réunions avec les agents au cours de l'été 2014.

M. DUMAS estime que les réunions commenceront dès le mois de juin. Le rendu pourra être décalé d'un

mois s'il est établi que les entretiens ne peuvent être tous menés à bien d'ici septembre.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) s'inquiète de l'éventualité de faire appel à un panel d'agents. Il lui semble plus opportun de prendre en compte l'intégralité du personnel. En effet, un panel soulève la question de la représentativité effective des agents en question, surtout sur les questions de résidence familiale.

M. DUMAS objecte que pour le moment, le raisonnement porte sur les métiers, et non sur les résidences des agents. Toute réunion organisée autour d'un métier fera l'objet d'une information préalable, afin de permettre aux agents qui ne peuvent être présents de faire état de leurs besoins. En outre, M. DUMAS souligne qu'au sein d'un même métier, tous les agents ne travaillent pas de la même façon. Il conviendra pourtant de définir les besoins généraux pour chaque métier.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) souligne que des contraintes existent déjà.

M. DUMAS explique que ces contraintes ont été communiquées aux programmistes dans le cadre de l'appel d'offres. Le cahier des charges leur a semblé clair et bien détaillé.

- Le Grand-Quevilly

M. DUMAS annonce que la Direction interrégionale ne parvient pas à trouver un prestataire pour répondre au besoin de cheminement couvert entre les bureaux et les entrepôts. L'AT n'a reçu aucun devis après consultation de quatre entreprises et aucun chiffrage n'est disponible à ce jour. En l'absence de devis, l'évaluation devra toutefois être réalisée par la Direction interrégionale avant juillet afin d'intégrer les travaux au budget 2015.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) estime que les quatre demandes de devis sont insuffisantes.

M. DUMAS souligne que les entrepreneurs doivent se déplacer sur le site, le devis ne pouvant être réalisé par téléphone. En outre, l'AT a été absent à plusieurs reprises.

Par ailleurs, la sécurisation du parking du centre archéologique n'a pas été mise en œuvre, bien que le budget soit disponible au titre de 2014. M. DUMAS se propose de relancer l'AT au début du mois de juin. Enfin, il est question de la mise en place de rayonnages identiques à ceux de Cesson-Sévigné. Sur les trois bâtiments actuels, un tri sera effectué dans le deuxième bâtiment, et le troisième deviendra un espace mixte entre stockage durable de collections sur les nouveaux racks et rangements du mobilier de fouille. L'acquisition d'un gerbeur est prévue.

M. DUMAS précise qu'un déstockage de collection a été réalisé en début d'année 2014.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si le SRA a accueilli des éléments au sein de ses dépôts. En outre, il souligne que le problème de prise en charge des collections par le SRA se pose de façon générale, au-delà du site du Grand-Quevilly.

M. DUMAS répond que la situation fluctue selon les régions. Dans le cas présent, il ne relève pas de difficultés avec le SRA de Haute-Normandie.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) cite le cas de la Basse-Normandie où un ré-étiquetage a dû être réalisé afin que le SRA prenne en charge les collections. Au sujet des collections de Ri, M. LEPAUMIER juge anormal que le tri ait été confié aux agents de l'INRAP.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) confirme que l'une des missions du SRA consiste à déterminer ce qui doit être conservé au sein d'une collection. Il ne s'agit pas d'une prérogative de l'INRAP.

Pour clore le sujet du Grand-Quevilly, M. DUMAS précise que les collections de Provins ont été évacuées

sur Bordeaux au début 2014. La gestionnaire de collections doit effectuer le tri afin de déterminer ce qui relève du stockage et quels sont les éléments qui doivent être versés à l'Etat.

- Le Mans

M. DUMAS indique que ce site ne comporte pas de point particulier en instance.

3) Parc automobile

M. DUMAS précise qu'une note du Directeur interrégional a été adressée à tous les agents GO le 3 mars 2014 afin de rappeler la charte de bonne utilisation des véhicules. La Direction interrégionale espère que les préconisations seront mises en œuvre sur l'ensemble des sites.

M. DUMAS relève ensuite que la réunion visant à un état des lieux des pratiques en matière de dotation des véhicules n'a pas encore été organisée entre l'AA, la GMC et l'AST. Enfin, M. DUMAS aborde la question de l'entretien des véhicules hors marché.

Mme LETORT indique que Mme SEHIER a interrompu sa démarche auprès du garage Ford en Basse Normandie car la GMC avait le sentiment que cette demande visait à surveiller son travail.

M. DUMAS en conclut que le CTS ne dispose pas de nouveaux éléments ni d'autres retours relevant le même problème d'écarts de facturation entre les véhicules de l'INRAP et les tarifs habituels du garage en question.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si le problème de location des véhicules utilitaires persiste.

M. DUMAS indique que l'INRAP est toujours engagé dans le marché avec Europcar. A la suite d'une réunion au Siège, Europcar a reconnu des erreurs de facturation concernant des prestations extérieures au marché initial. Il a été convenu que l'INRAP paye une part importante des factures en instance afin de débloquer son compte. En parallèle, Europcar s'est engagé à corriger les factures litigieuses.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) relève le problème collatéral des agents inscrits au fichier d'Europcar comme mauvais payeurs.

M. DUMAS indique que ce point a été signalé à Europcar et que le déblocage du compte de l'INRAP déblocuera également la situation des agents. En revanche, Europcar ne sait pas encore que sur ces bases, l'INRAP a décidé de dénoncer le marché. Pour le moment, l'INRAP pallie la difficulté en louant des véhicules de tourisme via le marché Globéo. Cette pratique demeure marginale, car onéreuse. Il est également possible que les différentes régions de l'INRAP se prêtent des véhicules entre elles.

Les délais envisagés pour le déblocage de la situation ne sont pas encore connus.

4) Visites médicales

M. DUMAS annonce que la CSP a obtenu une réponse officielle de la médecine de prévention qui s'occupe de la DRAC Bretagne : elle n'est pas en capacité d'accueillir les agents bretons de l'INRAP, qui sont trop nombreux. Aucune autre alternative n'est proposée à ce jour.

En ce qui concerne la visite médicale des CDD, M. DUMAS indique que ces agents bénéficient systématiquement d'une visite médicale annuelle. En effet, la Direction interrégionale reçoit un listing du service de médecine de prévention chaque année, que les gestionnaires du personnel vérifient et complètent.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) relève que le problème de la médecine de prévention dure depuis très longtemps en Bretagne.

M. DUMAS admet que la situation dure depuis trois ans et que la Direction interrégionale ne dispose pas d'une bonne visibilité sur la nature des démarches du médecin coordonnateur. La Direction interrégionale pourrait entreprendre des démarches, mais celles-ci doivent passer par le Siège. M. DUMAS se propose de demander à la CSP si elle est habilitée à entreprendre de telles démarches auprès des services de médecine de prévention.

5) Emploi et effectifs

M. DUMAS indique ne pas avoir avancé sur les deux sujets de l'item. Le deuxième point, concernant la répartition des CDD et des CDI, sera traité dans le cadre du point 7 de l'ordre du jour.

M. DUMAS précise qu'en ce qui concerne la réorganisation en Pays de la Loire, il ne peut apporter qu'une précision, sans document à l'appui : l'AST s'occupe des fouilles, l'adjointe AST prend en charge les diagnostics et les deux AO travaillent selon une répartition territoriale. L'adjointe AST supervise la planification sur la région. Cette organisation n'a pas été formalisée pour le moment mais la Direction interrégionale a formulé des directives pour éviter de nouveaux problèmes d'affectation, tels qu'en 2013.

6) Assistants de prévention

M. DUMAS aborde la question de la transmission aux RO du compte rendu des visites de chantier que l'assistant de prévention remet à la CSP. La CSP a indiqué qu'elle ne reçoit qu'une copie et que l'original est adressé au RO. Le point est donc clos.

7) Bilan des temps partiels

M. DUMAS précise que le premier item sera traité dans le cadre du point 8 de l'ordre du jour.

M. DUMAS répond ensuite à la deuxième question : un agent en CDD déprécarisé peut prétendre à un temps partiel à partir d'un an d'ancienneté consécutif à temps plein. Cette disposition s'applique également au cas d'un agent en CDD non déprécarisé. Il convient de justifier d'une année d'expérience au sein de l'INRAP en CDD ou CDI (ou les deux enchaînés), sans interruption.

8) Bilan sur l'exercice du droit syndical

M. DUMAS indique que la deuxième armoire syndicale de Bourguébus a été mise à disposition du syndicat SUD Culture Solidaires.

9) Les PAS

M. DUMAS annonce qu'à la fin de l'année 2013, quelques centaines de jours PAS (entre 300 et 500) supplémentaires ont été accordés pour des publications de tailles diverses, des jours de colloques, etc.

10) Activité opérationnelle et état de la concurrence

M. DUMAS précise que l'état de la concurrence sera abordé dans le point 5 de l'ordre du jour. Concernant les deux points suivants : aucune demande écrite n'a été adressée aux CRA concernant la remise des RFO des opérateurs tiers, et le comparatif entre les rapports de l'INRAP et des collectivités n'a pas été constitué.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) demande si les RFO de la concurrence sont reçus par l'INRAP en Grand Ouest.

M. DUMAS signale que les RFO de la MADE arrivent régulièrement. Quant à la Bretagne, peu de diagnostics sont réalisés par les collectivités et concernant les fouilles, l'INRAP ne dispose pas assez de recul. Pour les opérations plus anciennes, la question des délais se pose.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) pense qu'aucun délai n'est fixé pour les transmissions à l'Etat.

M. DUMAS objecte que les prescriptions comportent des délais. Même s'ils peuvent être dépassés, l'INRAP manque parfois d'éléments sur les conditions dans lesquelles l'aménageur a contracté avec l'opérateur en termes de délais.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) confirme qu'en Basse-Normandie, un certain nombre de rapports de la concurrence sont transmis à l'INRAP.

M. DUMAS admet que l'INRAP reçoit des rapports, mais il souligne que cette transmission n'est pas exhaustive, à l'exception de la MADE. La réalisation d'un comparatif s'en trouve compliquée.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si la Direction interrégionale peut envoyer un courrier type aux quatre SRA de l'interrégion afin de systématiser la démarche.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale prévue par le décret de 2004.

M. DUMAS relève la même difficulté pour la transmission des avis CIRA. Une démarche a été menée auprès du SRA Bretagne qui assure le secrétariat de la CIRA. Cependant, le mode opératoire de la transmission n'a pas été défini.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) croit savoir, suite à une réunion entre l'INRAP Bretagne et le SRA, qu'un récapitulatif de l'ensemble des avis est envoyé à la Direction interrégionale.

M. DUMAS le confirme, et précise qu'il s'agit d'un résumé de l'avis.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) rappelle que l'avis du rapporteur, distinct de celui de la CIRA, ne peut être transmis qu'avec l'accord du rapporteur. Cependant, l'avis de la CIRA devrait être reçu automatiquement.

M. PITHON (SUD Culture Solidaires) indique qu'en Pays de la Loire, le SRA transmet aux RO concernés, ainsi qu'aux AST.

M. DUMAS en conclut que la situation est variable en fonction des régions et que ce point doit être travaillé afin de parvenir à une homogénéité.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande si les avis CIRA reçus par la Direction interrégionale peuvent être retransmis tous les mois aux régions.

M. DUMAS propose d'examiner cette éventualité.

M. DUMAS considère ensuite la demande de comparatif entre les surfaces prescrites par l'INRAP et le SRA en Pays de la Loire. Un bilan a été réalisé, et l'INRAP a pu démontrer que ses chiffres étaient corrects. Un suivi mensuel est effectué grâce à la mise en place d'outils précis à partir de l'enregistrement des prescriptions. Un tableau de suivi permet de présenter l'ensemble des prescriptions et leurs aboutissements. Ce procédé permet de dégager un solde montrant les opérations en stock et leur ancienneté (les opérations anciennes en stock ne se réaliseront sans doute pas). Ce document est établi et transmis mensuellement aux AST.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si les relations avec le SRA des Pays de la Loire se sont améliorées.

M. DUMAS répond que les interlocuteurs sont nombreux et que la qualité des échanges varie considérablement en fonction des agents du SRA. Les relations sont globalement stables. Les contacts sont

réguliers, mais systématiquement à l'initiative de l'INRAP, et portent principalement sur le niveau de prescription. Des échanges sont également à relever en termes de veille sur les diagnostics positifs, afin de s'assurer qu'ils ont donné lieu à des prescriptions de fouille.

M. PITHON (SUD Culture Solidaires) observe que la situation évolue au sein du SRA des Pays de la Loire, qui connaît des difficultés de fonctionnement. Par exemple, le prescripteur du Maine-et-Loire ne prescrit plus, ce qui soulève des inquiétudes parmi les agents.

M. DUMAS juge que cette problématique est nationale, même si elle se pose de façon particulièrement forte en Pays de la Loire où de grandes disparités existent entre les départements en fonction des agents prescripteurs. Il revient à l'AST et à son adjoint de maintenir une certaine pression vis-à-vis du SRA, dans la limite de leurs possibilités.

M. DUMAS passe au point suivant, relatif à la méthodologie de réponse aux appels d'offres par les AST. Cette démarche relève d'une volonté d'homogénéisation : à sites plus ou moins identiques, les moyens doivent être sensiblement identiques. Le Directeur souhaitait proposer un exercice pratique aux AST en leur demandant de traiter un cas afin de comparer les résultats. Cette idée n'a pas encore été mise en œuvre. Chaque RO n'aborde pas les chantiers de façon identique, du fait de la diversité de leurs profils et expériences. Cependant, un souci de cohérence au sein de l'interrégion doit être présent vis-à-vis des aménageurs et les écarts d'évaluation doivent pouvoir être justifiés.

11) Bilan et programme de formation

M. DUMAS rappelle que l'objectif est de fournir un véritable bilan sur la formation dans l'interrégion. Ce bilan ne peut pas être réalisé tant que les données traitées au niveau national ne sont pas transmises à la Direction de GO.

12) Programme de formation

M. DUMAS indique qu'il n'a pas plus d'éléments que pour le bilan de formation.

13) Les primes de suppléance archéologique

M. DUMAS précise que la première question sur le nombre d'agents concernés par catégorie sera traitée dans le cadre du point 9 de l'ordre du jour. Quant à la seconde, M. DUMAS répond qu'aucune demande de prime de spécialiste « non reconnu » n'a été refusée à ce jour. La Direction interrégionale s'efforce de rattacher les spécialistes à une définition existante afin de contourner le problème.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) estime que les demandes n'étant pas transmises, elles ne risquent pas d'être refusées. Il dispose d'exemples de demandes n'ayant jamais abouti car elles ont sans doute été bloquées en amont du processus.

M. DUMAS récuse l'idée de blocage. Le Siège ayant refusé certaines demandes de primes pour des spécialités non répertoriées, la Direction de GO n'a pas réitéré de telles demandes. Les refus n'émanent pas de la DIR, mais bien du Siège.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) estime que certaines demandes ont été bloquées au niveau de la DIR avant de parvenir au Siège.

M. DUMAS confirme que suite à un refus du Siège, la DIR n'a pas relayé de nouveau les demandes analogues.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) relève que des demandes identiques sur la paléo-métallurgie, émanant de la DIR Nord Picardie, ont été acceptées.

M. DUMAS propose de contacter la DIR Nord Picardie afin d'examiner ces cas et de savoir comment la demande a été argumentée. Si l'exemple est avéré, la DIR GO pourra le présenter au Siège et demander des explications sur le refus.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) s'engage à fournir des éléments plus précis à M. DUMAS sur ce cas.

M. DUMAS explique par ailleurs que parfois, la Direction interrégionale classe un agent dans une catégorie proche de sa spécialité afin qu'il soit reconnu et éligible aux primes de suppléance.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si la DIR incite les agents à solliciter des primes lorsqu'ils réalisent des petites études sur des mobiliers spécifiques.

M. DUMAS rappelle que les agents désirant demander une prime doivent justifier d'au moins 20 jours d'études. Il s'étonne de cette proposition demandant à la Direction interrégionale d'inciter les agents à solliciter la prime.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) souhaite donc savoir si des primes sont accordées systématiquement à des agents réalisant des études ponctuelles et courtes.

M. DUMAS répond que ce cas est devenu plus rare depuis le plan de requalification. Aucune information particulière n'a été délivrée aux agents. Les AST sont chargés d'identifier de telles situations afin de faire remonter la demande de prime auprès des gestionnaires du personnel.

14) Etat d'avancement du repyramidage et des nominations au choix

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) demande si la procédure de nominations au choix sera bientôt lancée.

M. DUMAS ne dispose d'aucune information en provenance du Siège. Il ajoute que le repyramidage est quasiment terminé pour le Grand Ouest.

Dans ces conditions, M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) suggère de retirer du tableau la question du repyramidage.

15) Livret d'accueil des nouveaux agents

M. DUMAS indique que ce travail n'est pas achevé. La CSP a cependant entrepris d'initier un accueil, tel qu'évoqué en CHSCTS. Une présentation serait menée par un agent de chaque service lors d'une journée d'accueil des nouveaux agents de l'interrégion. La CSP souhaite réaliser un travail de synthèse pour aboutir à une présentation avant l'été ou dans le courant de l'année 2014.

16) Refonte de la réglementation sur les DICT

M. DUMAS ne dispose pas de nouveaux éléments sur ce point assez ancien.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) regrette que la DIR et le Siège aient attendu que le problème se règle spontanément avec le changement de réglementation.

M. DUMAS ne contredit pas cette analyse. Il propose de laisser un point DICT dans le tableau, en abandonnant le terme de « refonte ».

17) Questions diverses

- Projet des Unités de services

M. DUMAS indique que le document du CT central a été transmis aux membres du CTS présents.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) relève une différence entre les propos du document et ceux rapportés par les agents eux-mêmes.

M. PITHON (SUD Culture Solidaires) estime qu'une vision complète du projet nécessite de lire les deux conclusions, mais aussi l'intégralité des débats du CT central sur la question. En effet, les organisations syndicales disposent d'une autre version sur la conduite de l'enquête et sur ses conclusions. La restitution ne lui semble pas objective. L'avis des OS était plutôt négatif et semble ne pas avoir été pris en compte. Les responsables du projet des Unités de services sont convaincus de la validité du projet et semblent tenter un passage en force pour l'imposer. M. PITHON juge qu'il serait utile de se reporter aux procès-verbaux des CT des 19 mars et 7 octobre 2013.

M. DUMAS estime que ce point étant débattu au niveau central, le CT local ne peut apporter de contribution significative. M. DUMAS note également la poursuite de l'expérimentation et souligne que la Direction interrégionale ne dispose d'aucune information.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) observe qu'il est pourtant précisé, dans le document, que les DIR et les AST seront tenus informés et sollicités.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) relève une réelle dissonance entre le vécu de terrain et les interlocuteurs cités dans le document. Le premier document cite des agents qui, par ailleurs, contredisent les propos transcrits. L'expérimentation se poursuit sans tenir compte des observations et en ignorant la concertation avec les organisations syndicales et les agents concernés.

M. DUMAS prend note de ces propos et suggère de suspendre ce point dans l'attente de nouveaux éléments.

- L'étude du bâti dans la prochaine loi du patrimoine

M. DUMAS explique qu'il ne sait pas si l'étude du bâti sera intégrée à la future loi, mais indique que le projet de loi passera en Conseil des ministres à la rentrée 2014, pour un débat parlementaire en fin d'année au plus tôt.

18) Les saisines

M. DUMAS rappelle que l'enjeu est d'éviter la diffusion du catalogue de formations du premier semestre à la fin de ce premier semestre. En 2014, ce document est arrivé un peu plus tôt que d'habitude et de façon générale, il reprend quasiment les mêmes informations que le précédent catalogue, à l'exception des dates.

Quant à la demande relative aux DICT, M. DUMAS relève que cette question était en lien avec la refonte des DICT. Aucune date de saisine n'étant mentionnée sur ce sujet, M. DUMAS propose de réintégrer cette question au point 16.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) souhaiterait obtenir une réponse sur ce point.

M. DUMAS fera remonter cette demande.

La séance est suspendue de 10 heures 55 à 11 heures 25.

4. Présentation et perspectives de l'activité opérationnelle 2014 (pour information)

M. DUMAS propose d'aborder les données pour l'interrégion dans un premier temps, puis de faire le point, ensuite, sur les données nationales. Le Budget Rectificatif n°1 (BR1) a été transmis au Siège. La Direction interrégionale a demandé une extension de l'enveloppe de diagnostic à hauteur de 100 jours/homme (pour passer de 9 400 à 9 500 jours), mais sait que cette demande sera rejetée. Un volume important de jours de diagnostic a été consommé en début d'année, mais ce phénomène s'est stabilisé et devrait décroître d'ici à la fin de l'été. Il convient donc d'être vigilant car la marge est faible. Une nouvelle rallonge sera sans doute demandée dans le cadre du BR2, à la rentrée.

S'agissant des diagnostics au niveau national, M. DUMAS rappelle que le Siège a alerté les DIR sur les niveaux de consommation à fin mars. En effet, à 25 % de l'année, l'INRAP atteignait près de 30 % d'avancement de ses consommations. GO atteignait même 36 %. Traditionnellement, les trois premiers mois de l'année sont plus denses en activité de diagnostic. Par ailleurs, le Siège a indiqué que les demandes de l'ensemble des interrégions s'élèvent à 7 457 jours. Il est donc presque certain que la demande de GO de 100 jours sera rejetée, puisque le Siège dispose d'une réserve limitée à 3 500 jours.

M. DUMAS précise ensuite que le budget pour l'interrégion de 30 000 jours/homme de fouille établi en début d'année est maintenu, même si ce niveau constitue le chiffre maximum qui pourrait être atteint. Les régions Bretagne et Basse-Normandie ne suscitent pas d'inquiétude. Les Pays de la Loire ont connu un début d'année plutôt positif mais récemment, des opérations espérées par l'INRAP ont toutes échoué à Eveha, ce qui soulève des questionnements pour la suite de l'année. En effet, peu d'autres opérations sont à prévoir pour le moment, plusieurs aménageurs n'ayant pas donné suite à des prescriptions de fouilles.

M. DUMAS aborde le cas de la Haute-Normandie : quelques petites opérations contractées fin 2013 ont été réalisées au premier trimestre, mais aucune opération de fouille n'a été chiffrée depuis le début de l'année 2014. Une vigilance accrue doit être mise en œuvre sur l'activité du SRA de Haute-Normandie.

Pour le moment, l'objectif de 30 000 jours/homme de fouille pour GO est maintenu dans le cadre du BR1 et sera révisé lors du BR2 si nécessaire.

M. DUMAS poursuit sur la consommation au niveau national. A fin mars, il s'établissait à 21 %, éveillant des inquiétudes légitimes au niveau du Siège. Cependant, il est à noter que les fouilles démarrent souvent au printemps.

M. DUMAS liste les demandes de budget de fouille des interrégions dans le cadre du BR1. Les DIR ont baissé leurs demandes de 6 061 jours/homme, dont -3 000 en GSO et -7 500 en CIF. En revanche, GEN demande 1 400 jours supplémentaires, Méditerranée +1 600 et Nord Picardie +1 400. La baisse de CIF est importante et du coup inquiétante. Le Siège dispose d'une réserve de 21 000 jours risquant de ne pas être utilisés.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) demande si le contexte électoral peut expliquer le blocage des projets d'aménagements.

M. DUMAS répond que les élections étaient prévues de longue date et ne peuvent fournir d'explication dans de telles proportions. L'effet de la concurrence a été mis en avant par les Directeurs interrégionaux concernés.

Cette baisse d'activité a pour conséquence des ruptures de charge. Fin avril, l'INRAP enregistrait 5 200 jours de rupture de charge (contre 6 700 sur toute l'année 2013), soit 31 ETP à temps plein sans activité pendant 4 mois. Pour GO, ce chiffre atteint 141,5 jours contre 283 pour tout 2013. Les principaux contributeurs sont CIF (1 400 jours/homme), GSO (2 200 jours/homme) et Rhône-Alpes Auvergne (800 jours). Or M. DUMAS indique que Rhône-Alpes Auvergne réclame du personnel tandis que CIF et GSO

n'envoient pas d'agents en GO lorsque la DIR manque d'effectifs et lance un appel. 150 agents ne sont donc pas affectés dans ces interrégions alors que certaines régions manquent d'agents. De nombreuses raisons sont toutefois données pour justifier ces refus de transferts d'agents d'une DIR à l'autre.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) objecte qu'il est aberrant de faire venir des agents très éloignés de leur région d'origine sur certaines opérations.

M. DUMAS répond que la Direction interrégionale a refusé certaines propositions aberrantes. Pour le moment, les besoins de GO relèvent surtout de postes de techniciens qui ne peuvent pas faire l'objet de recrutements en CDD. L'embauche de CDD est utilisée pour répondre à des besoins très spécifiques de postes de spécialistes qu'aucun CDI ne peut remplir. Sur certains chantiers, les équipes sont donc incomplètes, notamment en Basse-Normandie. Selon M. DUMAS, certaines DIR ne font pas preuve de bonne volonté pour la mise à disposition de leurs agents non affectés.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) constate que des contrats CDD ont été signés dans d'autres interrégions.

M. DUMAS estime qu'il lui faudrait d'autres éléments pour juger de la pertinence de tels recrutements et de l'éventuelle exception de GO sur ce point.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) cite l'exemple de contrats de CDD de techniciens en Champagne-Ardenne.

M. DUMAS relève que certains agents du vivier Bretagne sont partis sur le chantier du gazoduc en GEN en tant que techniciens. De plus, l'arrêt de l'utilisation de CDD est relativement récent et il conviendrait de vérifier le calendrier de tels recrutements pour mesurer la pertinence de ces informations. Le discours de M. DUBREUIL est très clair : il refuse l'embauche de techniciens en CDD au vu du nombre d'agents en rupture de charge au niveau national.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) souligne que les chantiers regroupant uniquement des agents en grand déplacement deviennent ingérables, notamment avec les temps de transport.

M. DUMAS en convient. L'unique avancée est la mise en place d'un système spécifique pour les agents en grand déplacement venant d'une autre interrégion. Auparavant, un agent en grand déplacement était considéré comme ayant passé cinq jours par semaine sur le chantier au lieu des trois effectifs. Désormais, le temps de transport équivalent à deux jours est bien comptabilisé à part et ne vient donc pas grever le budget de l'opération. En revanche, au sein d'une même interrégion, le déplacement d'un agent est traité comme auparavant.

M. FERRETTE (SUD Culture Solidaires) souligne que les opérations en temps contraint sont tout de même affectées par ce fonctionnement.

M. DUMAS admet que cette précision est importante. L'opération n'est pas grevée, mais en termes budgétaires uniquement et non en termes de calendrier.

M. FERRETTE (SUD Culture Solidaires) estime que ce raisonnement n'a pas de valeur dans la réalité du terrain.

M. DUMAS explique que les jours ainsi comptabilisés ne sont pas perdus du point de vue du budget.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) objecte qu'ils sont perdus pour le chantier.

M. DUMAS admet que certains chantiers ne fonctionnent pas avec l'effectif prévu, obligeant le RO à réaliser des choix sur le terrain.

M. FERRETTE (SUD Culture Solidaires) souligne qu'il n'est même plus certain que l'INRAP soit en mesure de respecter les prescriptions des SRA. En outre, si l'aménageur constate que le chantier est déserté le lundi et le vendredi, l'image de l'INRAP en sera affectée. Cette politique lui semble désastreuse et les représentants du personnel en CHSCT central militent contre la pratique des très grands déplacements depuis plusieurs années.

M. DUMAS juge également problématique d'être informé de certains éléments sur la disponibilité des personnels dans des délais très courts.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) demande s'il est envisagé de remanier les équipes afin d'éviter la désertion des chantiers les lundis et vendredis. En mutualisant la répartition des effectifs, ce problème peut être atténué.

M. DUMAS répond que la Direction interrégionale tente déjà de procéder ainsi. De plus, les agents en grand déplacement se voient proposer un hébergement sur place un week-end sur deux pour éviter de trop fréquents allers-retours. Par ailleurs, M. DUMAS observe que de nombreuses contraintes existent et que certains RO ne sont pas disposés à travailler avec des agents issus d'autres interrégions plutôt qu'avec les collègues habituels.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) pense que chacun doit fournir des efforts sur ce point.

M. DUMAS en convient et juge nécessaire de présenter la situation de façon pédagogique.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) estime qu'il faudra également sans doute imposer les solutions.

M. DUMAS explique que la Direction interrégionale essaye de compléter les équipes selon la chronologie de leur démarrage avant d'envisager de les mixer.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) estime que les 31 ETP en rupture de charge ne constituent pas un niveau excessif.

M. DUMAS objecte que ce niveau serait presque équivalent à un arrêt complet de l'activité en Basse-Normandie depuis le début de l'année. Il précise qu'en GO, la rupture de charge concerne surtout les Pays de la Loire.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si les agents contactés en CIF ou autres DIR sont affectés.

M. DUMAS explique, par exemple, que les assistants opérationnels de CIF ou de GSO fournissent une liste d'agents à contacter mais que lorsqu'ils sont sollicités, ces agents indiquent être affectés ou ne pas vouloir se déplacer. L'impression est celle d'un grand désordre.

M. DUMAS souligne que les problématiques de grand déplacement peuvent plus facilement être lissées sur un chantier long, comme celui qui se prépare en Basse-Normandie à Fleury sur Orne par rapport à des chantiers de deux mois.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) rappelle en outre que certains de ces chantiers vont se dérouler dans l'été, ce qui peut poser problème du fait des congés. Il demande quelle solution peut être apportée.

M. DUMAS répond que pour le moment, il n'a d'autre ressource que de continuer à démarcher les interrégions ayant des agents disponibles afin de compléter les équipes. A ce jour, seuls 2,5 ETP en CDD sont disponibles en GO, soit 30 mois de contrat jusqu'à la fin de l'année. Il n'est donc pas possible d'affecter toute cette réserve à la Basse-Normandie.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) estime que problème doit être réglé selon la priorité chronologique.

M. DUMAS rappelle que la Direction interrégionale a dû insister pour conserver les 2,5 ETP CDD d'avance. La Direction générale ne lui laisse pas le choix, puisque les CDD de techniciens sont proscrits. M. DUMAS est presque certain que la plupart des chantiers fonctionneront en effectif incomplet.

M. FERRETTE (SUD Culture Solidaires) fait valoir que si les chantiers peuvent être prolongés, le problème est moins grave que pour les opérations soumises à des contraintes de durée.

Selon M. HERARD (SUD Culture Solidaires), il convient de négocier dès à présent des délais supplémentaires sur le terrain.

M. FERRETTE (SUD Culture Solidaires) ajoute que le SRA imposera peut-être de respecter les prescriptions.

M. DUMAS convient que ces avenants constituent une piste de réflexion. Cependant, le non-respect d'un calendrier précisé dès l'appel d'offres peut conduire l'INRAP à être mis en défaut par l'opérateur éconduit.

M. PITHON (SUD Culture Solidaires) souligne que l'INRAP a parfois dénoncé cette pratique chez ses concurrents.

5. Etat de la concurrence (pour information)

M. DUMAS rappelle que la documentation est arrêtée au 25 mars 2014 puisque le CT devait avoir lieu début avril. Le tableau synthétique présente les appels d'offres auxquels l'INRAP a répondu et ceux qui ont été obtenus ou non. Un certain nombre de dossiers sont encore en attente de réponse.

Comme évoqué précédemment, M. DUMAS souligne que trois chantiers de fouille ont été remportés par Eveha en Pays de la Loire. En revanche, ArchéoLoire ayant perdu ses agréments, cette entreprise est moins présente. Plus étonnamment, Archeodunum est assez discret, malgré l'existence supposée d'un « pacte de non-agression » avec Eveha en Pays de la Loire.

Selon M. HERARD (SUD Culture Solidaires), Eveha ne fait pas partie du « pacte de non-agression ». Au niveau national, des ententes territoriales sont avérées entre les opérateurs privés, mais Eveha semble jouer un rôle de « trublion » en tentant de faire concurrence à tous les acteurs.

M. DUMAS en conclut qu'Eveha représente désormais un concurrent supplémentaire en Pays de la Loire.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) avance qu'Eveha s'implante peut-être en Pays de la Loire du fait des déboires d'ArchéoLoire.

M. DUMAS souligne en effet qu'ArchéoLoire mettra peut-être du temps à retrouver son agrément, au risque de devoir déposer le bilan. Par ailleurs, l'INRAP a tenté une réponse en Pays de la Loire à une consultation sur deux fouilles à Ligné. Avec l'accord du Siège, la DIR a décidé de casser les prix *via* une remise commerciale conséquente afin de concurrencer Eveha. La réponse doit intervenir à la fin du mois de mai pour des travaux au cours de l'été 2014. A l'aune de cette expérience, la Direction interrégionale jugera de la pertinence de ce type de pratique pour l'avenir. En l'occurrence, la remise a été étayée et motivée afin de signifier à l'aménageur qu'elle demeure exceptionnelle. Avec certains aménageurs de grande taille, des tarifs et délais spécifiques sont négociés.

M. DUMAS répète qu'aucun appel d'offres n'est en cours en Haute-Normandie. Pour la première fois, l'INRAP répond en partenariat avec la MADE à une consultation pour une petite opération de fouilles à Val-de-Reuil. Le nouveau responsable de la MADE affiche la volonté d'un rapprochement, tout comme l'INRAP, sur des bases scientifiques. En l'occurrence, il a jugé que l'INRAP disposait d'une bonne connaissance du secteur. L'intérêt est un partage de compétences et pour l'INRAP, les faibles coûts de la

MADE viennent minorer le coût global de l'offre, rendant la proposition plus compétitive vis-à-vis des opérateurs privés.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) souligne qu'à l'image de tous les services des collectivités, la MADE est concurrentielle du fait de la non-prise en compte de ses frais de structure. En outre, il rappelle que la MADE fait concurrence à l'INRAP sur certains chantiers en Seine-Maritime.

M. DUMAS confirme cette analyse. Il précise que l'intervention de la MADE en Seine-Maritime répond à une injonction des élus. Le nouveau responsable tente de concilier ces demandes politiques avec sa propre logique qui ne le pousse pas à aller au-delà du département de l'Eure. Par ailleurs, il souhaite collaborer avec l'INRAP afin de répondre à des appels d'offres conjoints. Pour le chantier de Val-de-Reuil, l'INRAP est porteur du projet réalisé selon un partenariat entre deux entités publiques. Certains spécialistes appartiennent à l'INRAP, d'autres au Conseil général de l'Eure. Il s'agit d'un petit dossier, mais trois prescriptions plus importantes sont attendues avant l'été, susceptibles de faire l'objet d'une réponse en partenariat avec la MADE. Si l'INRAP répondait seul à ces prescriptions, il ne disposerait pas de toutes les ressources nécessaires.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) estime que cet argument peut conduire l'INRAP à mettre quelques spécialistes à disposition et à considérer que les techniciens peuvent être embauchés par des associations relais ou des entreprises d'intérim.

M. DUMAS objecte que tel n'est pas l'objectif. Sur cette opération, l'INRAP met à disposition le RO et la majorité des spécialistes, car les techniciens de Haute-Normandie se trouvent en Nord Picardie ou en Basse-Normandie. Quant à la MADE, elle fournit un spécialiste et des techniciens. Il convient de tirer le bilan de l'expérience à l'issue de l'opération. La réponse conjointe aux appels d'offres pourrait offrir une meilleure garantie d'obtenir les opérations. Par ailleurs, les rôles de porteurs de projet peuvent être assumés alternativement par la MADE et par l'INRAP. Cette réflexion est nouvelle et mérite d'être poursuivie. Le retour d'expérience sera présenté lors d'un prochain CT afin d'en tirer les enseignements.

Par ailleurs, M. DUMAS donne l'exemple de partenariat sur le chantier des Jacobins. En effet, Rennes Métropole a inclus dans le marché d'archéologie des prestations non archéologiques (gardiennage, terrassement, etc.) et l'INRAP s'est associé à un prestataire, l'entreprise Charrier TP, qui a également géré la base vie.

M. DUMAS revient sur la Bretagne et la Basse-Normandie. Globalement, ces deux régions ont perdu très peu voire pas de chantiers. Les objectifs seront probablement tenus. Récemment, une fouille a été obtenue à Mordelles, en périphérie de Rennes. Quant à la Basse-Normandie, une opération est déjà quasiment certaine pour 2015.

6. Suivi des implantations territoriales (pour information)

Ce point a été traité dans le cadre du point n°3.

La séance est suspendue à 12 heures 30. Elle reprend à 14 heures 05 en l'absence de M. FERRETTE.

7. Etat des effectifs CDI/CDD (pour information)

M. DUMAS précise que les gestionnaires du personnel ne sont pas disponibles pour présenter la documentation fournie sur ce thème. Le tableau des effectifs ne présente pas d'évolution importante. Le repyramidage est presque intégralement achevé et peu de recrutements sont à noter. L'effectif global s'élève à 273 agents, contre 271 lors de la séance précédente.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) suggère de corriger les absents de longue durée, notamment deux agents

absents depuis longtemps à Bourguébus qui apparaissent toujours au sein de l'effectif.

M. DUMAS est d'accord mais souligne qu'il convient d'examiner les cas individuellement. Il faut en effet distinguer les agents absents, pour congés sans solde par exemple, et les agents en disponibilité pour activités syndicales.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) s'interroge sur la nécessité d'une telle correction, puisque l'interrégion ne compte pas énormément de cas d'absence de longue durée.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) estime que la proportion n'est pas négligeable, surtout si ces agents absents sont comptabilisés dans le calcul du nombre de jours ouvrés.

M. DUMAS répond que l'agent absent pour activité syndicale est bien comptabilisé. En revanche, les agents absents pour congés sans solde sont exclus du calcul du ratio puisqu'ils sont absents de l'établissement. L'activité syndicale appartient à une typologie d'absence qui vient diminuer le temps pouvant être consacré à l'activité opérationnelle. Un agent dans cette situation sur une région à faible effectif peut en effet impacter négativement le ratio de la région en question. Cependant, la Direction interrégionale échange avec le Siège sur le niveau interrégional et non régional.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) estime donc que lissé à l'échelle de l'interrégion, l'impact sur le ratio demeure très marginal.

M. DUMAS explique qu'il neutralise également les agents en temps partiel dans le calcul du ratio afin de ne pas perturber l'analyse. Par ailleurs, M. DUMAS souligne que les chiffres 2013 se sont avérés meilleurs qu'attendu et demeurent devant ceux des autres interrégions.

Concernant les CDD, M. DUMAS indique que l'histogramme montre leur décline de façon manifeste depuis l'été 2012. Les autres tableaux présentent les répartitions par région, en conservant la même échelle à des fins de comparaison.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) estime qu'une telle présentation est faussée et donne l'impression que la Bretagne absorbe tout le personnel. Il semble que la Bretagne ne se voit jamais demander d'accueillir des CDI non affectés en Pays de la Loire ou en Haute-Normandie.

M. DUMAS répond que depuis le début 2014, sept agents des Pays de la Loire sont affectés en Bretagne et la situation va se poursuivre, voir s'amplifier jusqu'à 10 agents.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) souhaiterait obtenir des tableaux présentant l'activité réelle par région.

M. DUMAS précise qu'il établit, chaque mois pour le siège, un document faisant état du plan de charge et comportant la projection d'activité ainsi que les opérations réalisées.

D'après, M. LEPAUMIER (CGT Culture), certaines données semblent erronées sur l'activité 2013. Or ces chiffres influent sur les plans de recrutement en cours. M. LEPAUMIER constate ainsi que la moitié des recrutements concernent la Bretagne. Il semble que ce phénomène ne soit pas propre à GO. De façon générale, les centres associés aux Directions interrégionales obtiennent davantage de renforts d'effectifs que les autres centres, quand bien même ces centres ne génèrent pas l'activité la plus forte. M. LEPAUMIER relève donc un réel problème de gestion des personnels. Par exemple, en 2014 une surcharge de travail est prévue en Basse-Normandie, or en 2015, aucun recrutement ne sera effectué dans cette région. Pour cette raison, M. LEPAUMIER estime qu'il serait intéressant de mettre les tableaux des effectifs en regard de l'activité réelle pour chaque région.

Pour obtenir une comparaison pertinente, M. DUMAS estime que le volume d'activité doit être rapporté à

l'effectif CDI de la région ainsi qu'à sa répartition. Par exemple, la composition des effectifs de Bretagne et des Pays de la Loire est très différente. En Bretagne, la proportion de RO est beaucoup plus importante et l'effectif technicien est moindre. Les besoins divergent donc d'une région à l'autre.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) juge que la Bretagne n'a pas besoin de techniciens au vu du plan de recrutement 2013 qui concernait surtout des RO.

M. DUMAS répète que le recrutement en Bretagne concernait principalement des techniciens. De plus, les postes ouverts étaient des postes de RO pour lesquels la Direction interrégionale comptait recruter des agents embauchés initialement comme techniciens mais disposant de capacités d'évolution vers la fonction de RO.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) relève que M. DUMAS souligne une surreprésentation des RO en Bretagne par rapport aux Pays de la Loire. Le recrutement de nouveaux RO ne fait donc qu'accroître le problème.

M. DUMAS répond qu'il ne juge pas la situation problématique. Il s'agit d'un simple constat. L'hétérogénéité est le fruit d'une histoire propre à chaque région. Par ailleurs, il ne voit pas d'objection à communiquer le document mensuel du plan de charge qui est transmis au Siège. Cette donnée peut être ajoutée au point 4 sur la présentation et les perspectives de l'activité.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) estime que le problème de répartition entre RO et techniciens se pose dans toutes les régions, d'où la stupéfaction des représentants du personnel lors du CTS extraordinaire, lorsqu'ils ont constaté la demande de l'interrégion axée sur les RO. Les chiffres présentés font la preuve de la carence en techniciens.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si le plan de déprécarisation (AREP) a connu des avancées.

M. DUMAS répond que le premier plan suit son cours. Les sélections pour les entretiens ont été réalisées, les commissions ont été constituées et des entretiens auront lieu à partir de début juin. Les prises de fonction sont prévues pour le 1^{er} juillet, mais l'absence de M. LE POTIER, en tant que membre du jury d'une des commissions de recrutement, peut constituer une difficulté pour tenir ce calendrier.

Selon M. HERARD (SUD Culture Solidaires), le calendrier était ambitieux mais ne connaît pas trop de retard. Par ailleurs, il convient de rappeler à la Direction générale que les agents retenus au sein de ce premier plan peuvent prendre leurs fonctions au 1^{er} juillet et signer leur contrat après cette date. En effet, un contrat de travail n'est pas obligatoire pour un CDI dans la fonction publique. M. HERARD rappelle qu'en 2007, les contrats de travail avaient mis des semaines avant d'être signés. Il espère que les délais seront plus courts en 2014.

M. DUMAS évoque ensuite la deuxième phase du plan de recrutement de l'emploi précaire : prochainement, une fourchette de nombre de postes ouverts pour l'interrégion sera communiquée aux représentants du CTS. Il est prévu de reprendre les mêmes étapes que pour le premier plan au cours de l'été 2014. Les chiffres de la fourchette seront le fruit d'une estimation à l'aveugle.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) relève que la même situation s'était présentée en 2013.

M. DUMAS en convient, mais ajoute que la DIR dispose d'encore moins d'éléments.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) observe que la période de l'été court jusqu'à la fin août.

M. DUMAS admet en effet qu'il est impossible de prévoir un CTS extraordinaire au milieu de l'été.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) souhaite revenir à la question des CDD. Il observe que même si le Siège

débloquait le recours aux CDD, celui-ci ne serait pas envisageable puisque le budget a été consommé.

M. DUMAS renvoie aux données du tableau : 8,73 ETP sur un budget de 15 ETP ont été consommés à la fin mars 2014. A ce jour, 12,5 ETP ont été consommés (pour des contrats commencés, terminés ou sur le point de démarrer). Il reste donc 2,5 ETP en réserve.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) ne comprend pas pourquoi ce chiffre a tant augmenté.

M. DUMAS précise qu'il s'agit d'une moyenne mensuelle de consommation de contrat, recalculée en fonction des contrats réalisés ou non. Il ne s'agit pas du nombre d'agents en contrat pour chaque mois.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) souhaite obtenir une précision sur le RO de catégorie 5 en Haute-Normandie.

M. DUMAS répond que ce RO travaillait sur la fouille d'Alizay, qui se prolonge en 2014.

8. Etat sur les temps partiels (pour information)

M. DUMAS note peu de variation sur l'échelle de temps prise en compte. A la fin du document figure un comparatif d'année en année.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si l'augmentation des temps partiels constatée en Pays de la Loire peut être mise en relation avec la baisse d'activité de cette région.

M. DUMAS ne peut l'affirmer, mais penche également pour cette explication. La corrélation ne concerne peut-être pas tout le volume des temps partiels mais joue certainement pour une part. En Pays de la Loire, le taux de temps partiel est relativement important rapporté à l'ensemble de l'effectif, et il convient d'observer son évolution en 2014 afin de déterminer s'il est en lien avec l'activité.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) note une préférence pour les temps partiels à 80 %.

M. DUMAS confirme qu'il s'agit de la formule la plus habituelle pour les agents ne travaillant pas le mercredi.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) estime que ces documents sont complets et permettront de suivre les évolutions sur le long terme.

9. Etat sur les primes de suppléance (pour information)

M. DUMAS présente plusieurs documents permettant de retracer l'historique avec un cumul sur l'année et les nouvelles primes demandées depuis le précédent CT. Un effort important a été consenti en fin d'année 2013. M. DUMAS souligne que les volumes sont nettement différents de ceux qui existaient avant le repyramidage.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) estime en effet que les primes ont désormais un caractère ponctuel.

M. DUMAS en conclut que le repyramidage a porté ses fruits. Il indique que les 35 primes de 2013 ont concerné 25 agents puisque certains agents peuvent faire l'objet de plusieurs demandes de primes en fonction de leurs missions.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si le chantier Notre-Dame-des-Landes va se poursuivre.

M. DUMAS annonce que la seule certitude sur ce dossier est que rien n'est prévu en 2014. La prime mentionnée dans le tableau correspond sans doute à une petite partie d'activité sur ce site au début de

l'année 2013. Ce projet étant aléatoire, la Direction interrégionale n'a pas sollicité de budget spécifique.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) s'inquiète des intitulés des catégories figurant sur le document. Les catégories du décret sont les seules valables.

M. DUMAS explique que ces intitulés correspondent à la nomenclature utilisée dans l'instruction, visant à distinguer les divers types de suppléances pour les RS ou les RO.

M. HERARD (SUD Culture Solidaires) s'étonne par ailleurs de l'existence d'un RS de catégorie 4.

M. DUMAS explique que cet élément est lié à un profil d'opération : un RS catégorie 4 a bien occupé des fonctions de RS mais sur une opération d'une durée ou d'un volume particuliers.

M. PITHON (SUD Culture Solidaires) s'étonne de la présence d'un formateur en catégorie 4 puisqu'à l'origine il appartient à la catégorie 2.

M. DUMAS explique que l'agent en question a été repyramidé depuis et qu'en l'occurrence, il avait assuré une mission de tutorat auprès d'un autre agent qui allait devenir RO. Ce phénomène demeure relativement rare.

10. Avis rendus par le CTC et le CTS (pour information)

M. DUMAS liste les avis rendus en Comité Technique. Trois CT centraux et un CT spécial sont concernés :

- Le CT central du 5 septembre 2013 a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité pour l'accord sur la réduction de l'emploi précaire.
- Le CT central du 7 novembre 2013 a donné lieu à deux avis favorables à l'unanimité pour l'approbation de procès-verbaux. Le vote sur l'ouverture du poste d'adjoint au Directeur général a recueilli 4 votes contre et 5 abstentions.
- Le CT central du 19 décembre a donné lieu à deux avis favorables à la majorité sur l'approbation de procès-verbaux (5 voix pour et 1 abstention). Le plan de formation pluriannuel a été adopté à la majorité. L'ouverture de la résidence administrative de Nice a donné lieu à une abstention à l'unanimité. La fermeture de la résidence administrative de Valbonne a recueilli un avis favorable à l'unanimité.
- Le CTS du 14 novembre 2013 a donné lieu à l'approbation à l'unanimité du procès-verbal du 28 mai 2013. L'approbation du procès-verbal du CT extraordinaire du 27 septembre 2013 a été reportée (il a été approuvé ce jour). Deux points ont fait l'objet d'un refus de vote : le bilan de la formation 2012 et le programme de formation 2013. Ces sujets n'ont pas été présentés de nouveau lors de la présente séance puisque la situation est inchangée.

11. Questions diverses

M. LEPAUMIER (CGT Culture) souhaite revenir sur le problème avec l'envoi de colis via expinet.

M. DUMAS indique que le problème est réglé depuis peu. Pendant un mois, il n'a pas été possible d'envoyer des colis suite au blocage du compte de l'INRAP lié au non-paiement de factures par le Siège. Quatre semaines ont été nécessaires au déblocage du compte après paiement des factures. En attendant, les agents ont eu recours à DHL pour les urgences, malgré le coût de telles prestations.

M. DUMAS rappelle que l'AREP 2 doit faire l'objet d'un CT extraordinaire et que la Direction interrégionale proposera des dates prochainement aux représentants du personnel.

Le prochain CT se tiendra le 14 octobre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

Inrap⁺
Institut national de recherches
archéologiques préventives
Direction interrégionale Grand Ouest
Arnaud Dumas
Adjoint Administrateur



Secrétaire adjoint des séances
pour SOS CULTURE SOLIDAIRES